



# GT Auditabilité

## Réunion de travail #11 03/05/2018 – web-conférence Compte–Rendu

### Historique du document

Date	Version	Rédacteur	Évolution
04/05/2018	v1.0.0	Olivier Boux /Phast	version initiale

### Document de référence

Support de présentation de la réunion : *Auditabilité PN13 - GTR\_11 (2018-05-03) - présentation.pdf*

Fichier de travail du jeu de test : *PN13\_scénariosTEST 2018-04-27 (version 11).xlsx*

Fichier de travail analyse des contraintes dans l'expression des doses :

*PN13\_analyse\_ContraintesCompoPoso 2018-04-13 (version 2).xlsx*

### Sommaire

1	Présence .....	1
2	Validation des CR des réunions #9 et #10 .....	1
3	Horaire des doses .....	1
4	Expression des quantités composition/posologie .....	1
5	Précision de l'expression de la dose prescrite.....	2
6	Revue des cas d'usage.....	2
7	Jeu de test v1.....	3
8	Prochaine réunion.....	4
9	Relevé de décisions.....	4

## 1 Présence

### Présents

(OB)	Olivier BOUX	Phast-Services
(SR)	Sébastien RENOTTE	Computer Engineering
(OS)	Olivier SCHNEIDER	Berger-Levrault

### Excusés

(MB)	Michel BLONDEL	Phast-Services
(JCC)	Jean-Christophe CAUVIN	Interop'Santé
(OG)	Olivier GASCUENA	Computer Engineering
(IG)	Isabelle GIBAUD	Phast-Services
(SP)	Séverine PARIS	Computer Engineering

## 2 Validation des CR des réunions #9 et #10

*Cf. diapos 3 & 4*

CR validés pour publication.

## 3 Horaire des doses

*Cf. diapo 5*

Lors de la réunion précédente, il avait été envisagé d'homogénéiser ce « padding » entre Dates-Heures de l'ELEMENT DE PRESCRIPTION et horaire de la dose à la seconde par des « 00 ». Les horaires 7h et 18h seraient donc exprimés dans le message par « 070000 » et « 180000 ».

Compte tenu de remarques recueillies après la séance, ce point est repris.

Il est finalement retenu que les cas d'usage de la phase 1 seront définis avec des horaires précisés à la minutes. Ainsi, la formulation 7h ou 18h doit être entendue comme 7h00 ou 18h00. Comme pour la gestion des données PN13-SIPH de type DH (date-heure), les éditeurs qui ne maîtrisent pas ce niveau de granularité fond leur affaire d'un padding de ces niveaux par « 00 ».

L'hypothèse d'ajouter des cas d'usage qui testerait l'aptitude des logiciels à maîtriser des horaires à l'heure ou à la seconde près est rejetée car ce n'est pas une priorité. D'autant que le problème de la gestion d'horaire en tant que tranche horaire devrait alors être lui aussi abordé.

## 4 Expression des quantités composition/posologie

*Cf. diapos 6*

*Cf. Fichier de travail analyse des contraintes dans l'expression des doses*



Les éléments d'analyse relevés dans le CR de la réunion précédente sont confirmés. Notamment, tous les concepts quantifiables nécessaires à l'exécution de la prescription (colonnes "Après la prescription") sont calculés avec des formules reprenant les paramètres de la prescription et ceux de la fiche spécialité de CIOdc. Ce qui témoigne de la complétude des informations fournies par le message et par la fiche CIOdc.

*Cf. dia 7*

Cette complétude débouche sur la définition de règles de gestion qui seront ajoutées aux spécifications techniques du standard.

Il manque dans ces règles celle qui garantit que l'expression de la dose (ex : 25 dose\_kg) se retrouve bien déterminée dans les éléments structurés du message. Si la règle 2.b définit bien la valeur de la quantité ( $Q = N \times R$ ), aucune règle ne définit que l'unité de cette dose prescrite est transmise comme unité de la quantité du composant référent de la posologie dans la collection de COMPOSANT PRESCRIT décrivant l'unité de posologie.

La règle 1f est modifiée. Il n'est pas nécessaire de fixer arbitrairement que l'unité de posologie doit avoir telle ou telle valeur. Il est nécessaire que les valeurs du produit  $Q = N \times R$  de la règle 2.b soit respecté. De ce fait, il y a formellement une infinité de façon de « coder » l'expression d'une même expression de dose Q, fixer R (dans COMPOSANT PRESCRIT) et définir N (dans ELEMENT DE POSOLOGIE), pour autant que le produit  $N \times R$  soit égal à Q (la dose).

Cela a un impact direct sur le contrôleur PN13-SIPh v2 qui doit être en mesure, non pas de tester si R (dans COMPOSANT PRESCRIT, XPath `Messages/M_Prescription_médicaments/Prescription/Élément_prescr_médic[]/Composant_prescrit[]/Quantité_composant_prescrite/Nombre`) a telle valeur et N (dans ELEMENT DE POSOLOGIE, XPath `Messages/M_Prescription_médicaments/Prescription/Élément_prescr_médic[]/Élément_posologie[]/Quantité/Nombre`) telle autre, mais de tester si le produit  $R \times N$  a bien telle valeur Q définie, valeur Q ne figurant pas dans le message mais comme paramètre clé du cas d'usage.

## 5 Précision de l'expression de la dose prescrite

Le standard sera complété d'une recommandation express de ne pas limiter arbitrairement le nombre de décimales traduisant dans une balise de type N la valeur formellement rationnelle d'une quantité.

Cette solution apporte simplement une réponse suffisante à ce problème de précision, car les bibliothèques logicielles actuelles permettent cela pour peu qu'on y prenne garde dans leur implémentation.

## 6 Revue des cas d'usage

*Cf. diapo 8*

Rappel des décisions prises et des derniers cas d'usage en cours de validation. Pas de remise en cause de ces décisions. Pas de variante en version obsolète mais courante pour les cas d'usage PC031 à PC035 avec horaire à la minute près.

*Cf. diapo 9*

Prescription unitaire urgente et prescription d'un patch : Les 5 cas d'usage sont validés. Il est remarqué que l'attribut *Type élément de prescription* de l'ELEMENT DE PRESCRIPTION (XPath Messages/M\_Prescription\_médicaments/Prescription/Elément\_prescr\_médic[]/Type\_élément\_presc r), qui prend ses valeurs dans la nomenclature SIPh *SIPh-Type\_EltPLA*, n'est généralement pas géré. Ce qui se traduit par un usage systématisé du code 0, alors même que pour les cas d'usage « patch », c'est la valeur 7 qui doit être utilisée. Nombre de logiciels devront évoluer sur ce point pour passer le contrôle de conformité des cas d'usage « patch » de cette phase 1. Cette remarque vaut aussi pour les cas d'usage « injectable », pour lesquelles cet attribut doit prendre une valeur 1, 2, 3 ou 4 selon le cas.

Prescription des injectables simples : Faute de temps, les 3 cas d'usage PC056 à 058 ne sont pas révisés dans le détail. Ils ne font pas l'objet de remarque particulière. Leur validation ultime est reportée à la prochaine séance.

L'ajout des variantes découlant de l'étude « expression des quantités » n'a pas été tranché. OB formulera une proposition concrète pour la prochaine séance dans la prochaine version du fichier de travail des cas d'usage.

Perfusion continue versus sur périodes contigües : Ce sujet n'a pas été abordé. Il le sera quand les cas d'usage « injectables » plus complexes seront traités, après la finalisation de cette phase 1.

## 7 Jeu de test v1

*Cf. dia 10*

Son contenu sera extrait du fichier de travail :

- Onglet Cas d'usage, colonnes
  - o Identifiant du cas d'usage,
  - o Version de schéma minimale/maximale nécessaire,
  - o Statut : référence / obsolète d'usage courant,
  - o Énoncé : formulation verbeuse de la prescription,
  - o Caractéristiques : cas d'usage dont il dérive et ses points clés discriminant.
- L'onglet de détail de chaque cas d'usage
  - o L'entête décrivant l'énoncé et les valeurs des dates clés
  - o Les XPath du message de prescription
- Sans les cas d'usage non retenus (périodes nommées, doses en mg, ...)

Cela imposera une ré-indexation finale des cas d'usage



## 8 Prochaine réunion

Cf. dia 11

**Judi 7 juin 2018 à 14h** en web-conférence, durée 1h30.

Ordre du jour :

- Valider les cas d'usage « injectables »
- Livrable « Jeu de test »

## 9 Relevé de décisions

### CR des réunions #9 et 10

- Validés pour diffusion

### Spécifications du standard

- Confirmation des décisions prises lors de la réunion précédente
  - o Recommander de ne pas limiter arbitrairement le nombre de décimales traduisant dans une balise de type N, la valeur formellement rationnelle d'une quantité.
  - o Définir explicitement les règles de gestion de l'expression des quantités composition/posologie.
  - o Définir explicitement les règles de calcul des propriétés des objets métiers nécessaires à la poursuite du processus, à partir des données fournies par le message de prescription et par la fiche CIOdc des spécialités impliquées.
  - o Compléter CIOdc des attributs nécessaires à la gestion des quantités de l'expression des quantités composition/posologie et au calcul des propriétés des objets métiers nécessaires à la poursuite du processus de prise en charge médicamenteuse du patient.

### Cas d'usage

- Ajouter les cas d'usage supplémentaires découlant de l'analyse de l'expression des quantités composition/posologie.

### Prochaine réunion

- **Judi 7 juin 2018 14h-15h30** /webconf
- Ordre du jour : Cf. précédemment §8
- Tâches à accomplir d'ici là :
  - OB : v12 du classeur XL de jeu de test
    - o Inclure les cas d'usage supplémentaires
    - o Déplacer les cas d'usage non retenus en phase 1 et réindexer les cas d'usage
  - OB : règles de gestion de l'expression des quantités composition/posologie
    - o Rédiger les règles à ajouter aux spécifications du standard, avec des exemples
    - o Identifier les attributs de la spécialité insuffisamment définis dans sa fiche CIOdc